

SAS « AB INVEST CONSULTING »
Société par actions simplifiées au capital social de 10 800 €
28 rue Fautras – Beaufort en Vallée
49250 BEAUFORT-EN-ANJOU

RCS ANGERS 885 314 609

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier août, à dix heures, les soussignés :

Monsieur BLANCHET Anthony, demeurant 28, rue Fautras – Beaufort-En-Vallée – 49250 BEAUFORT-EN-ANJOU, titulaire de 880 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune,

Monsieur BLANCHET Richard, demeurant 1 impasse des Frênes – 49350 GENNES VAL DE LOIRE, titulaire de 200 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune,

agissant en qualité d'associés de la SAS «AB INVEST CONSULTING », société par actions simplifiée au capital social de 10 800 €, ayant son siège social 28 rue Fautras – Beaufort en Vallée 49250 BEAUFORT-EN-ANJOU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 885 314 609 ;

ont pris les résolutions suivantes :

- **Elargissement de l'objet social avec modification de l'activité principale de la société,**
- **Modification de l'article 2 - OBJET,**
- **Pouvoirs pour les formalités.**

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée générale décide, à effet de ce jour, d'élargir l'objet social avec modification de l'activité principale de la société. Ainsi l'objet social est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'acquisition, la gestion, d'un portefeuille de valeurs mobilières, parts sociales, et parts d'intérêts dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apports ou par tout autre moyen, dans toutes sociétés ou groupements français ou étrangers ayant pour objet toutes opérations commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières.
- Toutes missions d'assistance aux sociétés ci-dessus et la prestation de tous services notamment en matière financière et commerciale, de comptabilité, de gestion, d'organisation, d'administration, juridique et informatique, de développement, ainsi que dans tous domaines connexes, similaires ou complémentaires, et ce par tous moyens techniques existants et à venir.
- La mise en œuvre de la politique générale et l'animation du groupe constituée par les sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique.
- L'acquisition, la gestion et la cession de tous biens mobiliers ou immobiliers.
- L'achat, la revente, la location de tous produits manufacturés et de marchandises.
- La création, l'acquisition, la cession, la concession et l'exploitation de toutes marques de produits et services.
- La réalisation de toutes prestations administratives et l'aide à la gestion pour les professionnels et les particuliers.
- Le conseil en création, en développement, en marketing, ainsi que la promotion d'opérations événementielles, pour tous types d'activités.
- **Le courtage en prêts immobiliers.**
- **Toutes activités de Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.**
- **L'activité de conseil en investissement financier.**
- **La commercialisation de produits financiers et valeurs de placement, directement ou en qualité de courtier.**
- **Le démarchage bancaire et financier.**
- **Le conseil en gestion de patrimoine.**
- **L'intermédiation en assurance.**

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société à toutes entreprises créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, d'apports, fusions, alliances ou sociétés en participation, de prise en location gérance de tous fonds de commerce, ainsi que la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée générale décide de modifier en conséquence les dispositions de l'article 2 - OBJET des statuts, et ce de la manière suivante :

ARTICLE 2 – OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'acquisition, la gestion, d'un portefeuille de valeurs mobilières, parts sociales, et parts d'intérêts dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apports ou par tout autre moyen, dans toutes sociétés ou groupements français ou étrangers ayant pour objet toutes opérations commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières.
- Toutes missions d'assistance aux sociétés ci-dessus et la prestation de tous services notamment en matière financière et commerciale, de comptabilité, de gestion, d'organisation, d'administration, juridique et informatique, de développement, ainsi que dans tous domaines connexes, similaires ou complémentaires, et ce par tous moyens techniques existants et à venir.
- La mise en œuvre de la politique générale et l'animation du groupe constituée par les sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique.
- L'acquisition, la gestion et la cession de tous biens mobiliers ou immobiliers.
- L'achat, la revente, la location de tous produits manufacturés et de marchandises.
- La création, l'acquisition, la cession, la concession et l'exploitation de toutes marques de produits et services.
- La réalisation de toutes prestations administratives et l'aide à la gestion pour les professionnels et les particuliers.
- Le conseil en création, en développement, en marketing, ainsi que la promotion d'opérations événementielles, pour tous types d'activités.
- **Le courtage en prêts immobiliers.**
- **Toutes activités de Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.**
- **L'activité de conseil en investissement financier.**
- **La commercialisation de produits financiers et valeurs de placement, directement ou en qualité de courtier.**
- **Le démarchage bancaire et financier.**
- **Le conseil en gestion de patrimoine.**
- **L'intermédiation en assurance.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés. Le présent folio comme l'ensemble du présent procès-verbal sont certifiés sincères et véritables.

**CERTIFIE SINCÈRE, EXACT ET VÉRITABLE,
FAIT EN TROIS ORIGINAUX,
A BEAUFORT EN ANJOU
LE 1^{ER} AOUT 2024**

Monsieur BLANCHET Anthony
Associé Président



Monsieur BLANCHET Richard
Associé

